

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 3 Septembre à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 4 Juillet 2024**
- 2) **Information décision N°2024 :002 : Acte de clôture de la régie droit de place**
- 3) **Information décision N°2024-003 : Acte modificatif de la régie guichet unique**
- 4) **Affaires communales**
Modification des tarifs de la Régie Guichet Unique
Acquisition des parcelles section C 522 et C 523
Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal
- 5) **Finances communales**
Ventilation 2024 des subventions aux associations
Ventilation 2024 de la subvention Groupe Artistique Creissanais
Ventilation 2024 de la subvention Creissan d'Hier et d'Aujourd'hui
Ventilation 2024 de la subvention Arts et Terroirs
Ventilation 2024 de la subvention Anciens Combattants
- 6) **Relations extérieures**
Modification des statuts de la Communauté de communes Sud-Hérault, Compétence supplémentaire –
Politique culturelle
- 7) **Questions diverses**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 3 septembre 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 9 août 2024



Le Maire,



Laurent BRUNET